

LA FORÊT SÈCHE DE MALHEC



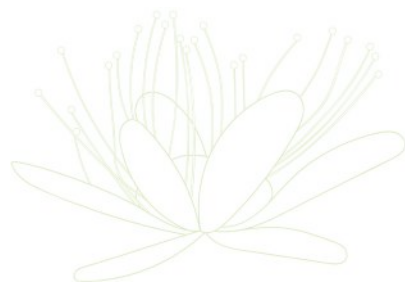
DANS LA FORÊT SÈCHE DE MALHEC, ON TROUVE...



69 espèces végétales
(9 endémiques
et 4 rares et menacées)



26 espèces d'oiseaux
(13 endémiques)



1 Fontainea pancheri
2 Gardenia urvillei

LA FORÊT SÈCHE DE MALHEC

Souvent confondue avec la savane à niaoulis ou les fourrés à gaïacs, milieux dégradés et pauvres en biodiversité, la forêt sèche est au contraire **riche** d'une flore et d'une faune rares et très **diversifiées**.

La forêt sèche de Malhec, située sur la commune de Poum, est localisée sur une parcelle appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie et à la province Nord (domaine public maritime), louée par un éleveur. A l'origine beaucoup plus étendue, la forêt sèche de Malhec est **isolée dans un paysage dominé par des pâturages et des savanes à Niaoulis**.

Protégée depuis 2002, la forêt sèche (27 ha) se développe à l'abri des dégradations du bétail et des cerfs au sein d'une mise en défens de 61 ha.



Sous-bois
(Forêt sèche de Malhec)

LA CONSERVATION ET LA GESTION DE LA FORÊT SÈCHE DE MALHEC

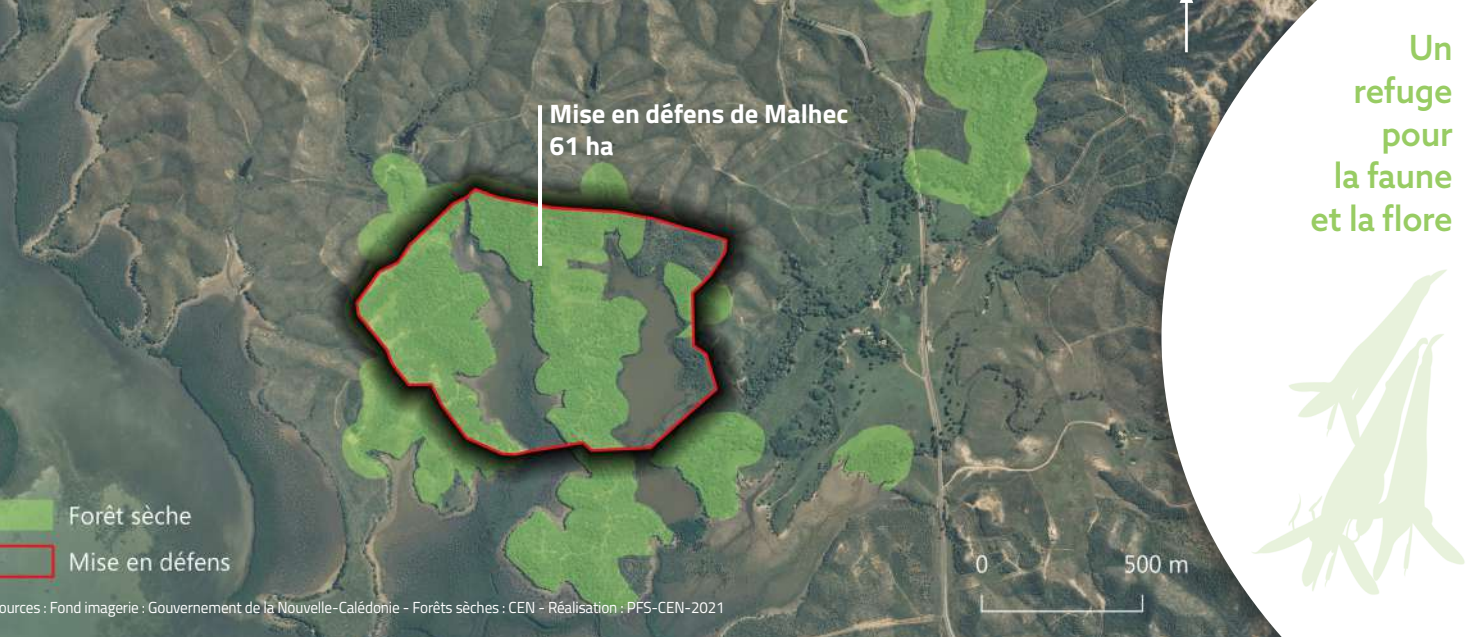
La **province Nord** (gestionnaire du site), le **Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie** et le **locataire** mutualisent leurs moyens par le biais d'un plan de gestion (2020-2024) qui cadre les actions de protection et de restauration écologique de la forêt sèche de Malhec :

- **Protection physique**
- **Reboisement**
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes** (cerfs et cochons)
- **Amélioration des connaissances** scientifiques (inventaire faunistique et suivi floristique)
- **Renforcement de populations d'espèces rares et menacées**
- **Prévention contre les incendies** de forêt



3 4 **Protection physique et entretien** 6 **Suivi de la flore**
5 **Plantation en lisière de forêt sèche**

MISE EN DÉFENS DE LA FORÊT SÈCHE DE MALHEC



Mise en défens de Malhec
61 ha

Forêt sèche
Mise en défens

Un refuge pour la faune et la flore

La forêt sèche littorale de Malhec, seul site mis en défens au Nord de la Grande Terre, constitue un véritable refuge pour la faune et la flore. Les étendues d'eau temporaires lui confèrent un aspect singulier au sein du réseau des forêts sèches préservées. La gestion du site de Malhec permet la protection de populations d'espèces végétales endémiques protégées par le code de l'environnement de la province Nord (*Cupaniopsis trigonocarpa*, *Diospyros fasciculosa*). Certaines espèces végétales rares et menacées, dont la régénération naturelle reste à confirmer, ont fait l'objet de plantations dans le périmètre protégé entre 2008 et 2013 (*Ixora margaretiae*, *Pittosporum brevispinum*, *Terminalia cherrieri*).



Diospyros fasciculosa
Faux caféier

Lisière de forêt sèche protégée et pâturages



Sources : Fond imagerie : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Forêts sèches : CEN - Réalisation : PFS-CEN-2021

Les forêts sèches sont un réservoir de biodiversité.

Agissons pour les protéger !



N'allumons pas de feu.



Ne prélevons pas de végétaux
et d'animaux dans leur habitat naturel.



Sensibilisons notre entourage.



Certaines espèces de forêt sèche sont protégées par le **code de l'environnement de la province Nord**

+ D'INFOS

Plus d'information sur **www.province-nord.nc**



Pour plus d'informations, des chiffres clefs et des données cartographiques concernant les actions de protection et de restauration déployées à l'échelle de

la Nouvelle-Calédonie, consultez le **portail cartographique** en ligne via le lien suivant :
<https://cen-foret-seche.georep.nc>

CONTACTS

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

BP 10 - 98860 Koné

Presqu'île de Foué

Standard : (+687) 47 77 04

www.cen.nc

District forestier Nord (Koumac) - DDEE province Nord

Service des milieux et ressources terrestres

Hôtel de la province Nord

41 avenue Jimmy Welepane

98860 Koné

Standard : (+687) 47 61 19

www.province-nord.nc

Le CEN tient à remercier le locataire du site de Malhec pour son engagement à conserver ce patrimoine naturel unique et sa participation à l'amélioration des connaissances sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie au travers de l'accord de partenariat existant depuis 2002.

Réalisation : PFS-CEN-2021

Photographies : ©CEN (sauf mention contraire)